

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel
Question écrite n° 49568

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande a M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation de bien vouloir lui preciser si une collectivite locale est en droit de revoquer un fonctionnaire, sans l'intervention du conseil de discipline, des lors que les mentions figurant au bulletin no 2 de son casier judiciaire, suite a une condamnation penale, sont incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49568

Rubrique: Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation **Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295